

Luxembourg, le 8 juin 2016

## **Taux d'intérêt**

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) fait savoir que, sur base de chiffres provisoires, les principaux taux d'intérêt moyens sur les opérations de crédit et de dépôt appliqués par les établissements de crédit du Luxembourg aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) de la zone euro ont évolué comme suit au cours du mois d'avril 2016.

### **Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des ménages**

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de 3 points de base en rythme mensuel, passant de 1,73% au mois de mars 2016 à 1,70% en avril 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a cependant diminué de 20 millions d'euros durant cette période de comparaison pour s'établir à 198 millions d'euros. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2015, ce taux s'est contracté de 10 points de base et le montant des crédits accordés a diminué de 6 millions d'euros.

Le taux d'intérêt fixe<sup>3</sup> sur les crédits immobiliers accordés aux ménages a baissé de 8 points de base en comparaison avec le mois de mars 2016 pour s'élever à 1,72% au mois d'avril 2016, réduisant son écart par rapport aux taux variables. Le volume des nouveaux crédits accordés a augmenté de 24 millions d'euros sur un mois pour porter l'activité à 229 millions d'euros en avril 2016, dépassant ainsi l'activité des crédits immobiliers à taux variables. En glissement annuel, le taux a diminué de 14 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 83 millions d'euros.

---

1 On entend par nouveau contrat tout nouvel accord passé entre le ménage ou la société non financière et l'agent déclarant. Les nouveaux accords comprennent tous les contrats financiers qui spécifient pour la première fois le taux d'intérêt associé au dépôt ou au crédit et toutes les renégociations des dépôts et des crédits existants.

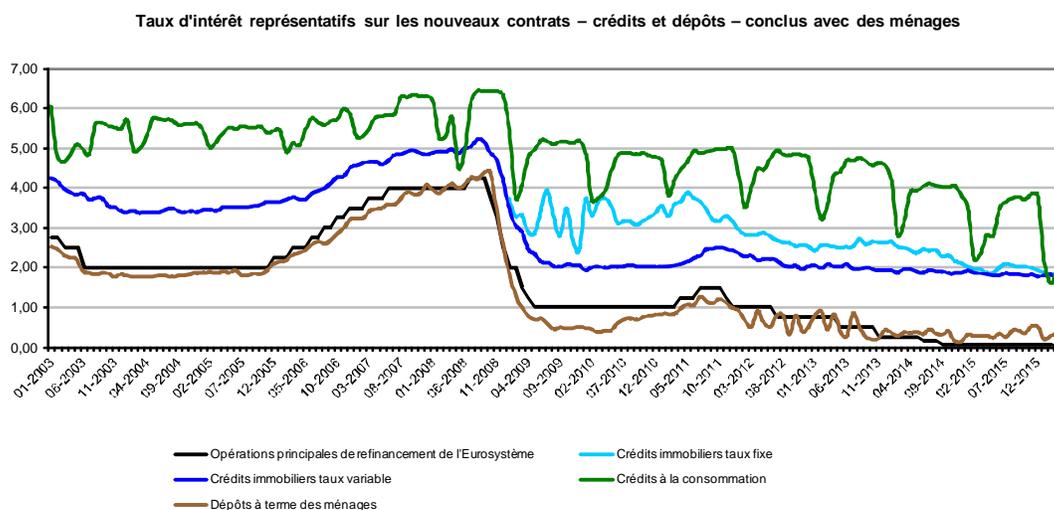
2 Taux d'intérêt variable ou dont la période de fixation initiale du taux d'intérêt est inférieure ou égale à 1 an.

3 Taux d'intérêt fixe pondéré par les montants des contrats pour tous les crédits immobiliers accordés indépendamment de la durée de fixation initiale du taux (supérieure à 1 an). Cette série n'est publiée par la BCL que depuis février 2009 pour des raisons méthodologiques liées à l'identification des déclarants.

## Communiqué de presse statistique

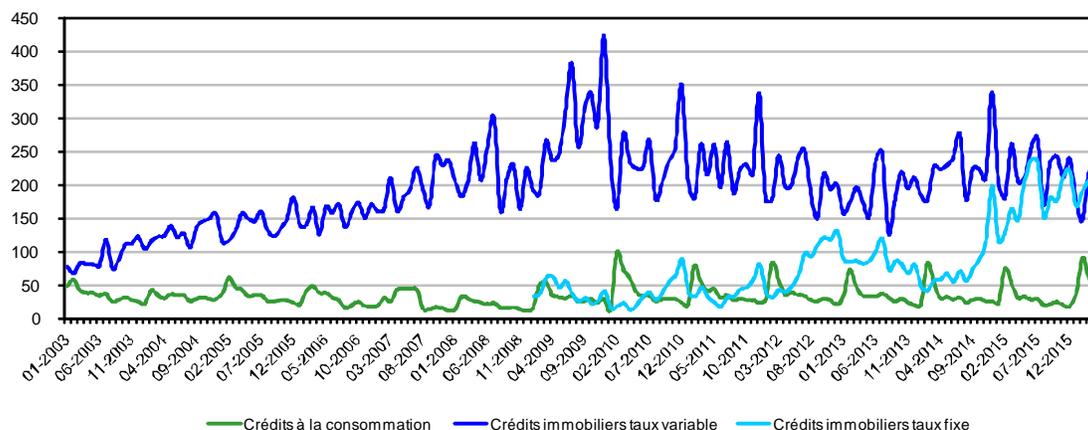
Le taux d'intérêt sur les crédits à la consommation, dont la période de fixation initiale du taux est supérieure à 1 an et inférieure ou égale à 5 ans, a augmenté de 62 points de base sur un mois pour s'inscrire à 2,52% en avril 2016. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 25 millions d'euros sur un mois et l'activité mensuelle a atteint 33 millions d'euros en avril 2016. Il convient d'interpréter ces évolutions avec prudence car elles restent marquées par des effets saisonniers liés aux conditions favorables accordées durant le festival de l'automobile au premier trimestre. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2015, ce taux a diminué de 29 points de base tandis que le montant des crédits accordés a augmenté de 3 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des ménages ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a diminué de 13 points de base sur un mois, passant de 0,32% en mars 2016 à 0,19% en avril 2016. Par rapport au niveau affiché au mois d'avril 2015, la rémunération de ces dépôts a diminué de 10 points de base.



## Communiqué de presse statistique

Volumes représentatifs des nouveaux contrats de crédits conclus avec des ménages (en millions d'euros)



### Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats<sup>1</sup> – crédits et dépôts – conclus avec des SNF

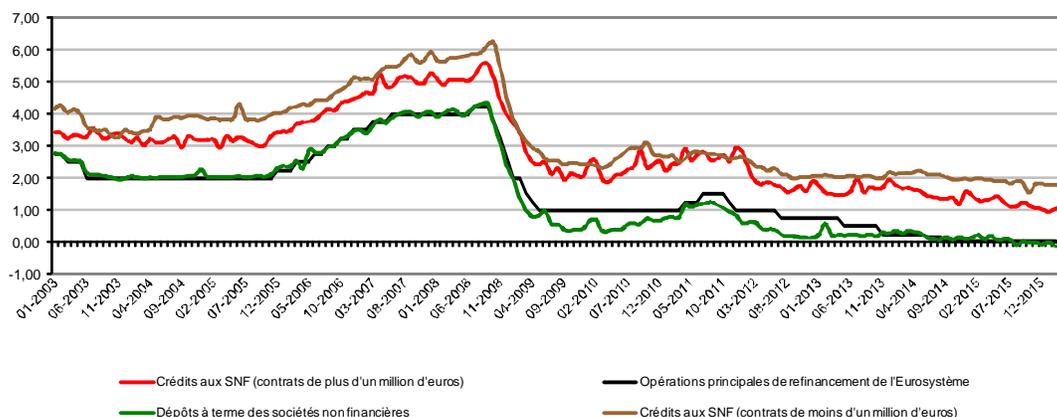
Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant inférieur ou égal à 1 million d'euros accordés aux SNF s'est élevé à 1,72% en avril 2016 contre 1,80% durant le mois précédent. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 69 millions d'euros pour s'établir à 934 millions d'euros durant la dernière période de référence. En comparaison annuelle avec le mois d'avril 2015, ce taux s'est contracté de 22 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 52 millions d'euros.

Le taux d'intérêt variable<sup>2</sup> sur les crédits d'un montant supérieur à 1 million d'euros accordés aux SNF a diminué 17 points de base sur un mois pour atteindre 0,91% en avril 2016, son minimum historique depuis l'introduction de cette collecte. Le volume de ces crédits nouvellement accordés a diminué de 1 534 millions d'euros par rapport au mois précédent pour atteindre 10 257 millions d'euros en avril 2016. En comparaison avec le mois d'avril 2015, ce taux a diminué de 42 points de base et le montant des crédits accordés a augmenté de 2 042 millions d'euros.

Le taux d'intérêt sur les dépôts à terme des SNF ayant une échéance initiale inférieure ou égale à 1 an a atteint -21 points de base au mois d'avril 2016. Il convient de préciser que cette évolution intervient dans un contexte de taux directeurs à leur plus bas niveau historique. Ainsi, le taux appliqué à la facilité marginale de dépôt auprès de l'Eurosystème est fixé à -0,40% depuis le 16 mars 2016 tandis que les taux de référence sur le marché monétaire évoluent en terrain négatif.

## Communiqué de presse statistique

Taux d'intérêt représentatifs sur les nouveaux contrats – crédits et dépôts – conclus avec des sociétés non financières



Les tableaux relatifs aux taux d'intérêt pratiqués par les établissements de crédit peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site Internet de la BCL à l'adresse suivante :

[http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series\\_statistiques\\_luxembourg/03\\_marche\\_capitaux\\_interets/index.html](http://www.bcl.lu/fr/statistiques/series_statistiques_luxembourg/03_marche_capitaux_interets/index.html)

### Méthode de pondération

Les taux d'intérêt appliqués aux nouveaux contrats sont pondérés au sein des catégories d'instruments concernées par les montants des contrats individuels. Ceci résulte de la compilation des agrégats nationaux effectuée par les établissements de crédit déclarants et par la BCL.

Pour toute information supplémentaire, nous sommes à votre disposition au numéro de téléphone 4774-4265 /-4243.



### Département Relations internationales et communication

Section Communication

L-2983 Luxembourg

Télécopieur: +352 4774-4910

[info@bcl.lu](mailto:info@bcl.lu)